

# Le Temps 11 Nov 2016 ATS

## Reportage sur l'accès aux lacs: riverains déboutés

Le Tribunal fédéral réfute les critiques contre la chaîne SRF, accusée d'avoir violé les règles de l'objectivité

L'Association des propriétaires riverains des lacs vaudois (April) essuie un échec après la diffusion d'un reportage sur la chaîne alémanique SRF. Elle reprochait à cette dernière d'avoir trop largement donné la parole à Victor von Wartburg, le président de Rives publiques. Déboutée par l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP), l'association des propriétaires riverains n'avait pas apprécié un reportage diffusé dans le cadre du magazine Rundschau, le 12 mai 2015. Selon l'association, l'émission n'avait pas été objective. Elle avait violé la règle imposant de tenir compte de la diversité des opinions et donné des propriétaires riverains l'image de particuliers égoïstes, uniquement attachés au maintien de leurs privilèges.

Dans un arrêt diffusé jeudi, le TF récuse cette critique, qu'il juge infondée, et confirme une décision de l'AIEP. D'une durée de douze minutes,

le reportage avait évoqué la problématique de l'accès aux rives du Léman et à celles des lacs de Thoun et de Constance. Concernant les rives du lac de

Constance, le reportage avait notamment exposé les difficultés rencontrées par une clinique privée, qui souhaite ne pas exposer ses patients à la vue des promeneurs.

Certes, Rundschau a largement donné la parole à Victor von Wartburg, président de l'association Rives publiques. Ce dernier a pu présenter ses arguments et donner les raisons qui l'incitent à défendre un accès public aux rives. Son intervention a toutefois été suivie de celle d'une propriétaire. Cette riveraine, même si elle a été interrogée de manière inopinée, lorsque Victor von Wartburg passait devant chez elle, a pu donner son point de vue et les motifs de son opposition à un droit de passage devant sa maison. En définitive, conclut le TF, l'émission a correctement exposé la problématique liée à l'accès aux rives. Elle a bien mis en évidence l'existence de conflits appelés à se régler devant les tribunaux. Sur certains points, admet le TF, le reportage aurait pu être mieux conçu.

---